

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2024-072

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2024

Sommaire

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale

03-2024-06-13-00001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1274/2024 du 13 juin 2024 conférant délégation de signature à M. Séraphin ASENSIO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour la période du 14 juin au 31 août 2024 (1 page)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2024-06-13-00001

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1274/2024 du 13 juin 2024 conférant délégation de signature à M. Séraphin ASENSIO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour la période du 14 juin au 31 août 2024



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination interministérielle
et de l'ingénierie territoriale**

**Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1274/2024 du 13 juin 2024
conférant délégation de signature temporaire
à M. Séraphin ASENSIO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle,
pour la période du 14 juin au 31 août 2024**

ARTICLE 1^{er} - A compter du 14 juin 2024 et jusqu'au 31 août 2024, délégation de signature temporaire est donnée à **M. Séraphin ASENSIO**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en qualité d'adjoint par intérim à la cheffe du bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres, Mme Cécile GAUDILLIERE, à la direction de la citoyenneté et de la légalité, dans la limite des attributions du bureau, conformément à l'arrêté préfectoral n° 44/2023 du 5 janvier 2023 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture le 6 janvier 2023, portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures.

ARTICLE 2 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur le lendemain du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Signé

Olivier MAUREL